

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le lundi 22 février 2010, à 19 heures 30, à la mairie de Beloeil située au 777, rue Laurier, sur la demande de dérogation mineure suivante :

BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER, LOT P-344 – ZONE C-120

Nature et effet de la demande :

La présente demande vise à ce que soit autorisé sur le site visé l'aménagement d'une aire de stationnement située à 1,5 mètre de la ligne latérale de terrain et à une distance de 2 mètres de la ligne arrière de terrain alors qu'en vertu du Règlement de zonage la distance minimale à respecter est de 3 mètres.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 22 février 2010.

Donné à Beloeil, ce 6 février 2010.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.